

Décision

Générale

colonial

Décision n° 826 du 22 juin 1953 :

n° 826

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de trois mois, pour en jouir A Aden, est accordé à M. Ali Mohamed Kadada, ouvrier de maîtrise contractuel en service à la Direction des Travaux publics, dont le contrat, arrivé à expiration, a été renouvelé pour une période d'égale durée. M. Al Mohamed Kadada, classé au groupe IV, voyagera accompagné de son fils âgé de 16 ans par voie maritime de Djibouti à Aden aux frais du budget local.